



# Breizh 5/5

## Bulletin d'Informations

<http://breizh5sur5.bzh>

### Municipales N°59

Date de parution :  
**Février 2019**

#### Mairie :

Place A. Bardoux  
22200 GRÂCES

#### INFO PRATIQUE

Tel : 02 96 40 21 21  
Email :  
accueil.mairie.de.graces  
@wanadoo.fr  
Site :  
<http://www.graces.fr>

#### Ouverture :

Lundi :  
8H30 – 12H15 / 14H00 – 17H15  
Mardi, Mercredi,  
Jedi :  
8H30 – 12H15 / 13H30 – 17H15  
Vendredi :  
8H30 – 12H15 / 13H30 – 16H25  
Samedi : 9H00 – 12H00

La Mairie est fermée  
le samedi matin pendant  
les vacances scolaires.

#### Gracieuses, Gracieux.

Comme je vous l'ai annoncé lors des vœux, nous allons lancer deux très grands chantiers. Le premier, la construction de l'école élémentaire, démarrera au mois de juin, les plans définitifs sont à votre disposition en mairie, où je serai heureux de vous recevoir et de vous les présenter. Le second chantier, la réparation du clocher nécessitera un important échafaudage qui empiètera sur la route et le parvis de l'église. Donc prudence! Nous mettrons bien sûr une signalétique adaptée. Mais nous avons un autre projet qui demande, main d'œuvre et bénévolat, la chapelle STJEAN. Eh oui ! L'intérieur a besoin de respirer, un enduit béton l'en empêche, et c'est pourquoi nous faisons appel aux bonnes volontés. Nous recevons les bâtiments de France et l'association du patrimoine d'ici quelques jours. Nous allons créer une association du patrimoine afin de pouvoir recevoir des subventions. Je compte sur vous. Vous pouvez remarquer que le travail ne manque pas, alors à très bientôt. Amicalement, YANNICK LE GOFF

#### CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a été mis en place le 14 décembre 2018.

Les élus du CMJ ont à cette occasion élu le Maire :

**Mathéo LE JEAN** a été élu



ANDRE Timothée, BOUTARENE Zakaria  
BRIOT Chaina, LE HOANEN Pierre  
LE JEAN Mathéo, LEMARIE Léopol  
LIGER Armand, POILDESSOUS Johan  
QUEROU Lorène, RAJAA FAOUZI Inès  
STEUNOU Kaissy, THOMAS Nathan

#### PREMIER CONSEIL JEUNES :

Le CMJ s'est réuni le vendredi 25 janvier 2019 pour définir les projets qu'il veut mettre en place :

Aménagement de la commune (lieux publics)  
Aménagement de l'école neuve  
Écologie  
Chemins piétons et chemins de randonnée, etc .....

#### BOCAGE

Une phase de consultation vient d'être lancée sur la commune, pour le recensement des haies, des talus, des linéaires bocagers. Une carte provisoire du bocage a été déposée en mairie. Les habitants, propriétaires et exploitants de la commune sont invités à consulter cette carte ou sur le site internet : [www.graces.fr](http://www.graces.fr), afin de vérifier les linéaires recensés et d'apporter si besoin des modifications, ceci jusqu'au 15 mars. Les modifications apportées seront ensuite prises en compte dans le document de recensement après vérification sur le terrain.



## GALETTE des ROIS



Il n'y a pas d'âge pour apprécier la galette des rois ! Les enfants des différentes associations gracieuses se sont retrouvés le samedi 5 janvier à la salle des fêtes, autour d'un goûter offert par la municipalité alors que leurs aînés se réunissaient, le mardi suivant pour déguster la galette offerte par le CCAS.



## TELETHON

Une petite pierre qui s'ajoute à l'édifice de la recherche...

Le 18 janvier plusieurs associations de Grâces (Grâces Détente, Grâces Rando, Cyclos de Grâces, Club des gracieux, Grâces Animation) et la municipalité se sont regroupées afin de remettre à l'AFM (L'Association française contre les myopathies), les fonds collectés lors du Téléthon, soit un chèque de 1295 euros ; cette somme a pu être récoltée grâce à un effort collectif au cours de la journée du 7 décembre.

Nous espérons rassembler encore plus d'associations autour de l'édition 2019.

Bravo et merci à vous qui soutenez l'AFM soit par votre participation active soit par votre présence aux manifestations.



## VIDE ta CHAMBRE



Belle affluence lors de la première édition, de la brocante de l'association des parents d'élèves « Vide ta chambre ». Les exposants étaient nombreux à avoir répondu présent à l'invitation puisque tous les emplacements étaient occupés. L'après-midi, les enfants ont pu apprécier un spectacle de marionnettes.

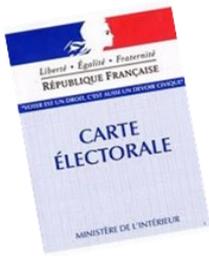


## ENVIRONNEMENT

Depuis le 1er janvier 2017, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries (sauf les zones spécifiques où l'interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité). Les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique restent autorisés.

En janvier 2019, les pesticides de jardins seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers (sauf biocontrôles, faibles risques et utilisables en agriculture biologique).

Pour la biodiversité, la protection de l'eau et notre santé, il est nécessaire d'adopter des pratiques de jardinage sans pesticides ni engrais chimique. Des solutions existent, très faciles à mettre en œuvre pour la plupart. Vous trouverez des informations pratiques sur le site : [jardinaunaturel.org](http://jardinaunaturel.org) et des livrets à télécharger.



## Inscriptions sur les listes électorales : Jusqu'au 31 mars 2019 pour voter le 26 mai 2019

Avec le Répertoire Electoral Unique mis en place par l'INSEE, la date limite pour s'inscrire sur les listes électorales, jusqu'alors fixée au 31 décembre de l'année précédant le scrutin, est supprimée.

La date limite d'inscription pour pouvoir voter aux élections européennes du 26 mai prochain est fixée au 31 mars 2019. [Pour toutes les personnes nouvellement domiciliées sur Grâces](#), n'oubliez pas de venir vous inscrire en Mairie munies d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

[Pour tous les électeurs ayant déménagé au sein de la Commune](#), le changement n'est pas automatique, vous êtes également invités à vous présenter en Mairie pour indiquer votre nouvelle adresse accompagnés d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

[Pour l'inscription des jeunes](#), elle se fait automatiquement dès 18 ans, si le recensement a été effectué à 16 ans et qu'il n'y a pas eu de changement d'adresse.



## Distribution des colis des anciens

Les membres du CCAS ont procédé à la traditionnelle distribution des colis de Noël aux anciens de la commune âgés de 85 ans et plus, A cette occasion,

ils ont rendu visite aux doyens, qui n'étaient pas présents au repas du CCAS le 11 novembre dernier.

Mme LE COZ Simone, 96 ans, a accueilli Mr Le Maire et une partie du CCAS à son domicile, avec un gâteau aux pommes qu'elle avait fait le matin même.

La seconde visite fut pour Mr RIVOALEN Roger, 94 ans, marié avec Yvette depuis 68 ans.

Dans l'après-midi, ils ont aussi rendu visites aux résidents des différentes structures du canton.



### Élagage végétation bordant les voies communales

La mairie demande aux propriétaires de parcelles qui bordent les routes communales de procéder à l'élagage quand la végétation représente un danger pour les usagers de la route, ainsi que pour les réseaux téléphoniques et électriques.

Ces travaux devront être réalisés pour fin février, date au-delà de laquelle la mairie procédera à l'élagage, qui sera alors facturé aux propriétaires par le Trésor Public.



## Tri et collecte des déchets

L'Agglomération assure la collecte des déchets ménagers résiduels (ordures ménagères) et la collecte sélective (déchets triés) à domicile et en point de regroupement sur le territoire. Après la collecte, le traitement et la valorisation des déchets sont assurés par Valorys. **Déchetterie St Agathon : 02 96 21 20 85**

### COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte se fait dans le bac à couvercle jaune ou bleu.

**Les déchets sont à déposer en vrac et non imbriqués.**

Tous les emballages en plastique, en métal et en carton, ainsi que les papiers, sont collectés dans le bac de collecte sélective (bac à couvercle bleu ou jaune), ou dans le conteneur aérien ou enterré.

**L'objectif, donner une seconde vie aux déchets et réduire le recours à l'incinération.**

### CHANGEMENT DE CONTENEUR POUBELLE

Mis à disposition gratuitement

### DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

La collecte se fait dans le bac à couvercle gris ou marron. L'usage de sacs fermés est obligatoire.

Les déchets ménagers résiduels sont les déchets non recyclables et non dangereux.

Il s'agit des déchets ordinaires : préparation des repas, nettoyage des habitations, débris de verre ou vaisselle, les chiffons, balayures...

### CHANGEMENT DE CONTENEUR POUBELLE

140L → 15€

240L → 31€

340L → 47€

Si échange,

il faut ramener le précédent conteneur lavé.

# AGENDA

## FEVRIER

16 février PANNEAUX 5/5

16 février EMC REPAS AS GRÂCES

23 février EMC SOIREE CABARET

24 février Salle omnisports VIDE GRENIER

## MARS

10 mars EMC BAL du CLUB des GRÂCIEUX

16 mars EMC FESTIVAL AUTOUR D'ELLE ON DIRAIT QUE

22 mars Salle des fêtes CONCOURS CANTONNAL De CARTES

30 mars EMC TWIRLING GRÂCES MINI GALA

30 mars Salle des fêtes TOURNOI de TENNIS de TABLE

## AVRIL

7 avril EMC GRÂCES AUX LIVRES



Des divagations de chiens nous sont régulièrement signalées en mairie que ce soit dans le bourg ou en campagne avec pour conséquence parfois des morsures, des risques d'accidents sur la route, des atteintes aux activités des sociétés de chasse...

Il est rappelé que toute divagation d'un animal est interdite et que les propriétaires doivent assumer les conséquences des éventuels préjudices causés par leurs animaux. Il est donc demandé à chacun de veiller à ce que ses animaux soient sous surveillance pour empêcher toute divagation.

DIMANCHE 24 FÉV. 2019

# VIDE GRENIERS

Organisé par le Grâces Twirling Club  
SALLE OMNISPORTS DE GRÂCES

RESTAURATION SUR PLACE  
3€ le mètre linéaire SANS TABLE  
Espèces de participation obligatoires sur [graceswirlingclub22@orange.fr](mailto:graceswirlingclub22@orange.fr) - 06 75 37 04 85

## GRACES

Samedi 23 Fév. 2019  
Salle multiculturelle

Soirée **CABARET**  
Diner Spectacle

Organisée par l'A.C.L.  
Amis - Culture - Loisirs

Apéro - Bulles - Offert -  
Musique : Régine de l'Orchestre ENVOL

Boeuf Bourguignon  
Salade et Fromage  
Pâtisserie  
Café

29 € - sans boissons -  
Réservation au 06 60 33 60 57  
02 96 43 88 66

Avant le Mardi 12 Fév. 2019  
Règlement à la réservation



## Elaguer

Aux abords des lignes électriques

**enedis**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

### UNE ACTION INDISPENSABLE

Élaguer régulièrement les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour éviter des accidents corporels graves. L'absence d'entretien peut également occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

### LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement des programmes d'élagage sur l'ensemble des communes. Dans ce cadre, vous pouvez bénéficier de conditions avantageuses pour le traitement de vos végétaux aux abords des lignes électriques.

Lorsque le réseau électrique est implanté sur votre propriété, Enedis intervient avec votre accord et sous conditions financières pour garantir le respect des distances de sécurité.

### VOTRE RESPONSABILITÉ

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public.

Vous pouvez décider de confier votre élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer vous-même après avoir rempli une DT-DICT\*, pour déclarer vos travaux et les réaliser en toute sécurité.



Lorsque vos végétaux occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture la réparation, qui s'élève en moyenne à 6 000 €.

\*DT-DICT : Déclarez vos travaux en un clic sur l'adresse du guichet unique : <http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr>

Pour en savoir plus, contactez Enedis au 09 69 32 18 79

Samedi 16 février 2019  
à partir de 19h30

organisé par  
l'A.S Grâces

Repas Raclette  
\*\*\*\*\*  
Salle Multiculturelle de Grâces  
\*\*\*\*\*  
Adulte 12 euros  
Enfant -12ans 6€  
Uniquement sur réservation

## LES ON

IMPROVISENT

### ON DIRAIT QUE...

SAMEDI 16 MARS 2019 20H30 À L'ESPACE MULTI CULTUREL DE GRÂCES

SPECTACLE DANS LE CADRE DU FESTIVAL AUTOUR D'ELLE

FESTIVAL AUTOUR D'ELLE

Directeur de publication : LE GOFF Yannick  
Responsable de publication : BRIENT Stéphane  
Dépôt légal : Février 2019  
Tirage : 700